

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Eau potable

2025

Approuvé en conseil communautaire le 28/09/2026

Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2025 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par **Bièvre Isère Communauté** dans le cadre de sa compétence de production et de distribution de l'eau potable.

Ce document est également un outil d'information à destination des usagers de l'eau : il est mis en ligne sur le site Internet de l'Observatoire de l'Eau et sur le site internet de **Bièvre Isère Communauté**.

Bièvre Isère Communauté

1 avenue Roland Garros - Grenoble Air Parc

38590 SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS

Rapport eau potable 2025

Rapport eau potable 2025

Sommaire

1	Le territoire	P 5
2	Les missions du service	p 6
3	Synthèse des indicateurs de performance	p 8
4	Les abonnés du territoire	P 10
5	La ressource en eau	P 15
6	Les volumes consommés	P 22
7	Le réseau et le stockage	P 26
8	La qualité de l'eau distribuée	P 41
9	Volet financier	P 44
10	ANNEXES	P 50



Rapport eau potable 2025

EDITO

Les nombreuses ressources du territoire permettent au service de l'eau potable de Bièvre Isère Communauté la production et la mise en distribution de l'eau pour ses 29 402 abonnés.

L'eau du réseau public est le produit alimentaire le plus contrôlé en France et doit répondre aux différentes exigences réglementaires en vigueur. Le service de l'eau met tout en œuvre pour assurer un service de qualité aux abonnés du territoire desservis par son réseau de distribution.

L'année 2025 a été marquée par des opérations de renouvellement de conduite permettant ainsi la lutte contre les pertes en réseau. Ces actions sont essentielles pour la préservation de la ressource en eau et d'autant plus importantes du fait des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents.

L'année 2026 sera consacrée à la mise en œuvre des premières priorités du schéma directeur de l'eau, document structurant de la politique de l'eau de la collectivité.

Monsieur Franck POURRAT

Le Vice-Président en charge du Petit Cycle de l'Eau

Rapport eau potable 2025

1. Le territoire



Les 50 communes

58 533 habitants *



* Population DGF

Rapport eau potable 2025

2. Les missions du service

Les compétences de la collectivité en termes de gestion de l'eau regroupent les missions suivantes :

EAU POTABLE	○ La production d'eau potable	
	○ Le transport et le stockage d'eau potable	
	○ La distribution chez l'abonné	
	○ La facturation des redevances	



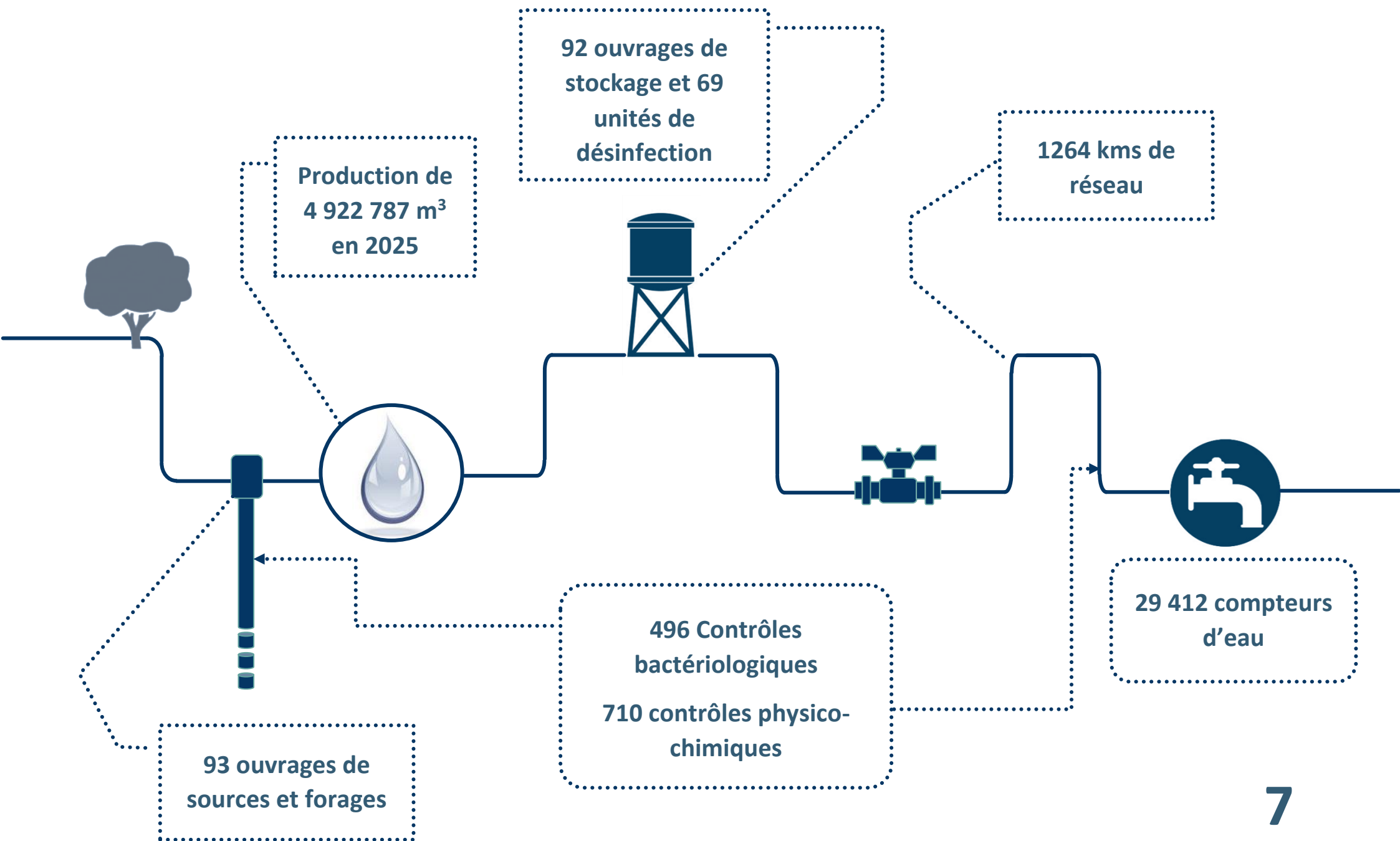
29 402 abonnés

Bièvre Isère Communauté



2 831 811 m³ d'eau
consommés facturés en 2025
sur le territoire

Et 3 321 913 m³ d'eau
relevés aux compteurs des
abonnés



Rapport eau potable 2023

3. Synthèse des indicateurs de performance

Thème	Type	Code	Libellé	Valeur 2024	Valeur 2025
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	58 087	58 533
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (Redevance comprises)	2.61€ TTC	2.61€ TTC
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture de branchement pour les nouveaux abonnés défini par le service	5 jours ouvrés	5 jours ouvrés
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,1	0,1
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,81 %	98,80 %
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	95,75 %	98,90 %
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Les indices d'avancement de la protection de la ressource en eau sont présentés par ressource en page 19	
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	96	96

Rapport eau potable 2025

Thème	Type	Code	Libellé	Valeur 2024	Valeur 2025
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement global du réseau de distribution	70,5 %	70,0 %
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,07	3,68
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	2,99	3,19
Réseau	Indicateur de performance	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,43 %	0,43 %
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0.014€/m3	0.005€/m3

Rapport eau potable 2025

4. Les abonnés

En 2025, Le nombre d'abonnés à l'eau du territoire est de 29 402 sur 50 communes.

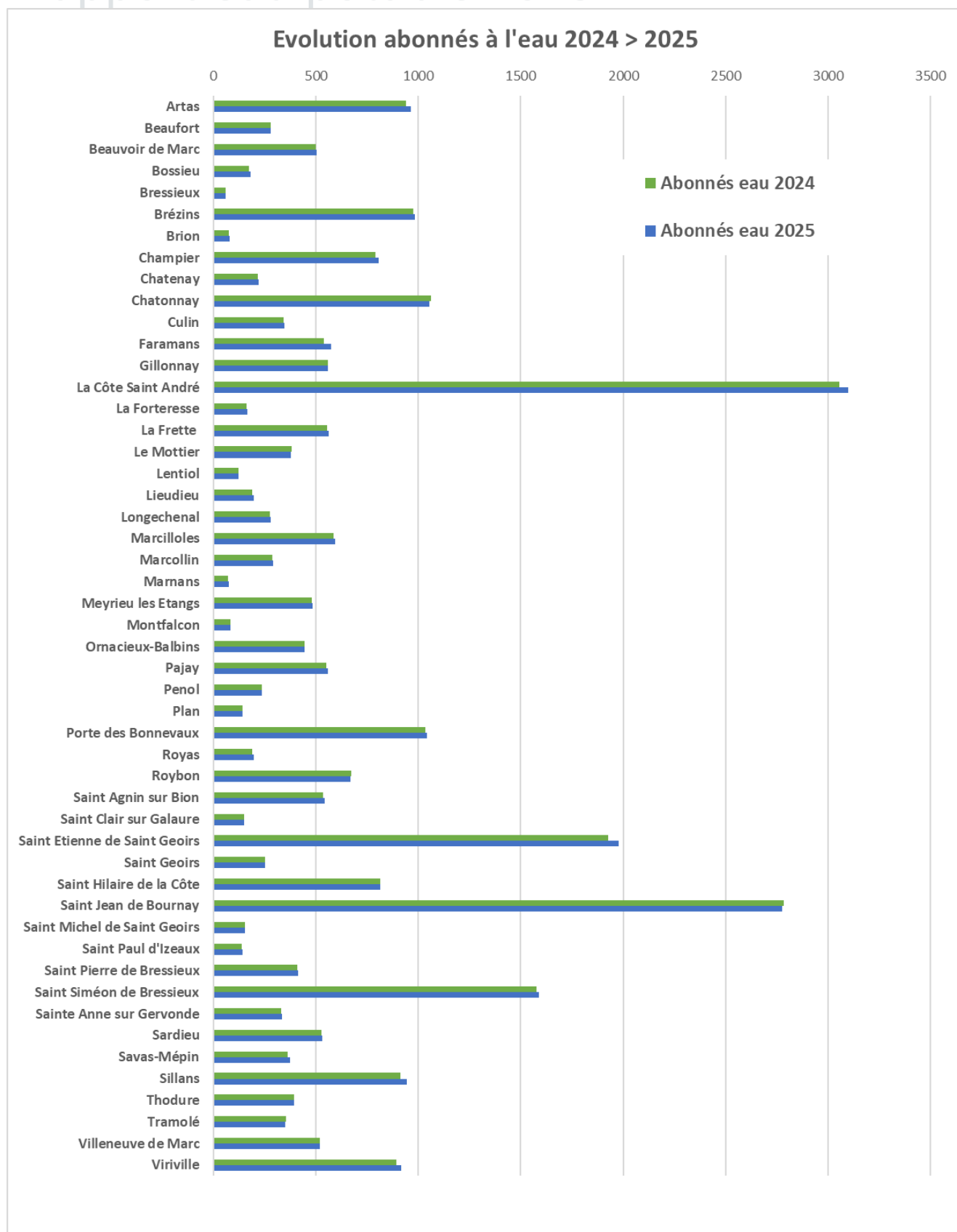
Communes	Abonnés eau 2025	Population* 2025
Artas	963	1881
Beaufort	281	606
Beauvoir de Marc	504	1136
Bossieu	181	353
Bressieux	58	101
Brézins	984	2341
Brion	78	152
Champier	805	1632
Châtenay	221	455
Châtonnay	1055	2033
Culin	347	819
Faramans	575	1187
Gillonnay	560	1077
La Côte Saint André	3098	5178
La Forteresse	164	350
La Frette	563	1130
Le Mottier	378	871
Lentiol	122	260
Lieudieu	196	357
Longechenal	280	634
Marcilloles	595	1221
Marcollin	290	637
Marnans	74	146
Meyrieu les Etangs	483	1070
Montfalcon	83	145
Ornacieux-Balbins	445	919

*Population DGF

Rapport eau potable 2025

Communes	Abonnés eau 2025	Population 2025
Pajay	560	1080
Penol	238	397
Plan	143	310
Porte des Bonnevaux	1043	2 226
Royas	199	418
Roybon	667	1177
Saint Agnin sur Bion	543	1198
Saint Clair sur Galaure	151	289
Saint Etienne de Saint Geoirs	1976	3477
Saint Geoirs	251	512
Saint Hilaire de la Côte	816	1655
Saint Jean de Bournay	2774	4895
Saint Michel de Saint Geoirs	152	307
Saint Paul d'Izeaux	141	320
Saint Pierre de Bressieux	413	824
Saint Siméon de Bressieux	1589	3240
Sainte Anne sur Gervonde	335	779
Sardieu	530	1 218
Savas-Mépin	375	899
Sillans	942	1 973
Thodure	394	824
Tramolé	352	834
Villeneuve de Marc	519	1214
Viriville	916	1776
Total	29 402	58 533

Rapport eau potable 2025



Rapport eau potable 2025

Communes	Abonnés eau 2024	Abonnés eau 2025	Evolution nombre d'abonnés 2025/2024
Artas	941	963	+2,3%
Beaufort	281	281	
Beauvoir de Marc	498	504	+1,2%
Bossieu	174	181	+4,0%
Bressieux	58	58	
Brézins	976	984	+0,8%
Brion	75	78	+4,0%
Champier	791	805	+1,8%
Chatenay	216	221	+2,3%
Chatonnay	1061	1055	-0,6%
Culin	343	347	+1,2%
Faramans	539	575	+6,7%
Gillonnay	557	560	+0,5%
La Côte Saint André	3053	3098	+1,5%
La Forteresse	163	164	+0,6%
La Frette	556	563	+1,3%
Le Mottier	380	378	-0,5%
Lentiol	121	122	+0,8%
Lieudieu	191	196	+2,6%
Longechenal	276	280	+1,4%
Marcilloles	586	595	+1,5%
Marcollin	288	290	+0,7%
Marnans	73	74	+1,4%
Meyrieu les Etangs	482	483	+0,2%
Montfalcon	83	83	
Ornacieux-Balbins	444	445	+0,2%
Pajay	549	560	+2,0%
Penol	235	238	+1,3%
Plan	144	143	-0,7%
Porte des Bonnevaux	1036	1043	+0,7%
Royas	190	199	+4,7%
Roybon	671	667	-0,6%
Saint Agnin sur Bion	534	543	+1,7%
Saint Clair sur Galaure	151	151	
Saint Etienne de Saint Geoirs	1925	1976	+2,6%
Saint Geoirs	254	251	-1,2%
Saint Hilaire de la Côte	814	816	+0,2%

Rapport eau potable 2025

Communes	Abonnés eau 2024	Abonnés eau 2025	Evolution nombre d'abonnés 2025/2024
Saint Jean de Bournay	2783	2774	-0,3%
Saint Michel de Saint Geoirs	152	152	
Saint Paul d'Izeaux	140	141	+0,7%
Saint Pierre de Bressieux	409	413	+1,0%
Saint Siméon de Bressieux	1576	1589	+0,8%
Sainte Anne sur Gervonde	332	335	+0,9%
Sardieu	527	530	+0,6%
Savas-Mépin	363	375	+3,3%
Sillans	914	942	+3,1%
Thodure	394	394	
Tramolé	353	352	-0,3%
Villeneuve de Marc	519	519	
Viriville	891	916	+2,8%
Total	29 062	29 402	+ 1,2%

Rapport eau potable 2025

5. La ressource en eau

Les volumes produits

Volumes produits par ressource en m³ annuels

Nom de la ressource	2024	2025	Evolution de la production
Forage Champ Souffrey (St-Hilaire de la Côte)	6 805	29 678	+336,1%
Forage Combe Buclas à Longechenal	3 743	3 818	+2,0%
Forage de Beaufort	38 126	50 395	+32,2%
Forage de Madelan (St-Etienne de St-Geoirs)	7 096	26 291	+270,5%
Forage des Bielles (Beauvoir de Marc)	368 982	346 464	- 6,1%
Forage du Carloz (Saint Jean de Bournay)	317 327	376 425	+18,6%
Forage du Peyrinard (Roybon)	86 521	91 669	+6,0%
Forage du Siran (Saint Jean de Bournay)	258 972	292 323	+12,9%
Forage du Stade (Commelle)	4 510	4 787	+6,1%
Forage Les Alouettes (La Côte St-André)	381 786	481 372	+26,1%
Forage Les Biesses (St-Etienne de St-Geoirs)	111 834	121 566	+8,7%
Forage Les Poipes (Marcilloles)	7 542	590	- 92,2%
Forage Les Groubes (Marcollin)	55 491	60 507	+9,0%
Forage Poulet (Viriville)	111 423	150 350	+34,9%
Forage Robinière (Viriville)	48 795	50 268	+3,0%
Forage Ronjay (Faramans)	141 688	146 676	+3,5%
Forage Seye et Donis (Ornacieux)	270 248	277 600	+2,7%
Forage Vie de Nantoin (Champier, Nantoin et Le Mottier)	168 335	194 336	+15,4%
Source Biel (La Côte St-André)	194 013	167 958	- 13,4%
Source Combe de Vaux (Brézins)	125 251	110 954	- 11,4%
Source du Fontanil (Plan)	20 179	19 985	- 1,0%
Source Fouinière (La Frette)	14 347	17 625	+22,8%
Source Grenier (Sardieu)	44 193	35 986	- 18,6%

Rapport eau potable 2025

Nom de la ressource	2024	2025	Evolution de la production
Source Michel (Thodore)	41 129	53 891	+31,0%
Source Montgontier, Tamuzière et Fond Sala (St-Hilaire de la Côte)	136 674	121 596	- 11,0%
Source Poulardièrre (La Côte St-André)	104 302	75 296	- 27,8%
Sources Arrêtes et Chessière (St-Michel de St-Geoirs)	12 990	26 278	+102,3%
Sources Barrage souterrain et Davids (Sillans)	114 324	119 363	+4,4%
Sources Boisseaz (Châtenay)	6 084	7 305	+20,1%
Sources Chamberlière et Madone (Longechenal)	51 034	48 697	- 4,6%
Sources Chorieux et Girauderie (La Forteresse)	32 731	39 721	+21,4%
Sources Commelle (Porte des Bonnevaux)	78 232	76 335	- 2,4%
Sources de Colombette, Pavassière, Riban, Jallut, Meizo, Bordonne et Pinat (Gillonay)	62 256	70 224	+12,8%
Sources de Montjoux (Saint Jean de Bournay)	172 547	164 060	- 4,9%
Sources du village (La Frette)	68 300	96 125	+40,7%
Sources Fontizot, Melon et Michel (Marcilloles)	164 950	141 881	- 14,0%
Sources Goulet et Jolland (St-Paul d'Izeaux)	20 009	18 116	- 9,5%
Sources Marandat et Brion (St-Etienne de St-Geoirs)	252 771	229 496	- 9,2%
Sources Massot, Catot, Essarts (St-Siméon de Bressieux)	146 587	117 518	- 19,8%
Sources Poyaud-Mey et Gorges (St-Geoirs)	51 832	43 949	- 15,2%
Sources Renarde et Barnabo (Arzay et Semons)	32 559	28 645	- 12,0%
Sources Rondet (Châtenay)	9 002	8 371	- 7,0%
Sources Verrerie (Roybon)	147 578	152 354	+3,2%
Sources Villard, Mathais et Les Combes (St-Pierre de Bressieux)	94 323	89 285	- 5,3%
TOTAL	4 587 421	4 786 129	+ 4,3%

En 2025, les ressources profondes ont été plus sollicitées qu'en 2024 (52% des prélèvements en 2024 et 57% en 2025). La baisse des précipitations a entraîné une baisse des volumes disponibles au niveau des sources gravitaires, dont l'exploitation est privilégiée par rapport aux pompages dans la nappe.

Le volume total prélevé est en hausse de +4%

Rapport eau potable 2025

Suivi des ressources disponibles

Les 10 premières ressources de Bièvre Isère Communauté les plus importantes en termes de volumes prélevés sont les suivantes :

Nom de la ressource	Volumes produits en 2024 en m3	Volumes produits en 2025 en m3
Forage Les Alouettes (La Côte St-André)	381 786	481 372
Forage du Carloz (Saint Jean de Bournay)	317 327	376 425
Forage des Bielles (Beauvoir de Marc)	368 982	346 464
Forage du Siran (Saint Jean de Bournay)	258 972	292 323
Forage Seyez et Donis (Ornacieux)	270 248	277 600
Sources Marandat et Brion (St-Etienne de St-Geoirs)	252 771	229 496
Forage Vie de Nantoin (Le Mottier)	168 335	194 336
Source Biel (La Côte St-André)	194 013	167 958
Sources de Montjoux (Saint Jean de Bournay)	172 547	164 060
Sources Verrerie (Roybon)	147 578	152 354

Il existe deux types de ressource sur le territoire :

- Captages de sources.
- Forages dans les nappes des alluvions du Liers, de la Bièvre, des Vallées de Vienne et dans la molasse profonde.

Les débits des ressources en tension sont surveillés sur la supervision, de manière hebdomadaire en période de sécheresse, afin d'anticiper une éventuelle situation critique. Concernant les forages de nappes, ils sont suivis par le biais de sondes de niveau.

En 2025, les ressources non sécurisées et sensibles en période estivale et les besoins en consommations ont fait l'objet d'un suivi accru. En corrélation avec la hausse de ces consommations et des casses sur le réseau, la période estivale particulièrement sèche a engendré un niveau d'alerte ayant déclenché des mesures particulières mises en place par le service. La distribution en eau a toutefois été maintenue sur l'ensemble du territoire.

Rapport eau potable 2025

La protection de la ressource

► Déclarations d'Utilité Publique des captages

Toute ressource d'eau destinée à la consommation humaine doit être protégée par des périmètres de protection règlementaires. Le tableau ci-dessous présente l'état d'avancement de cette procédure par ressource.

0 % Aucune action
20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
50 % Dossier déposé en préfecture
60 % Arrêté préfectoral
80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

COMMUNE	DENOMINATION RESSOURCE	Type ressource	Indice
PORTE DES BONNEVAUX (ARZAY)	Renarde	Captages de sources	60%
BEAUFORT	Bas Beaufort	Captages de sources	40%
BEAUVOIR DE MARC	Bielles	Captages de sources	60%
BOSSIEU	Village	Captages de sources	40%
BRION	Brion	Captages de sources	60%
BRION	Marandat	Captages de sources	60%
CHATENAY	Pré rond	Captages de sources	40%
CHATENAY	Rondet	Captages de sources	40%
CHATENAY	Boisseaz	Captages de sources	60%
PORTE DES BONNEVAUX (COMMELE)	Boix Roux Amont	Captages de sources	40%
PORTE DES BONNEVAUX (COMMELE)	Boix Roux Aval	Captages de sources	40%
PORTE DES BONNEVAUX (COMMELE)	Maillot	Captages de sources	40%
PORTE DES BONNEVAUX (COMMELE)	Stade	Captages de sources	40%
FARAMANS	Ronjay	Forage	40%
GILLONNAY	Beray	Captages de sources	40%
GILLONNAY	Biel	Captages de sources	40%
GILLONNAY	Goulet Meizo	Captages de sources	40%
GILLONNAY	Bordone	Captages de sources	40%
GILLONNAY	Jallut	Captages de sources	40%
GILLONNAY	Pinat	Captages de sources	40%

Rapport eau potable 2025

COMMUNE	DENOMINATION RESSOURCE	Type ressource	Indice
GILLONNAY	Riban	Captages de sources	40%
GILLONNAY	Colombette	Captages de sources	40%
LA COTE ST-ANDRE	Alouettes	Forage	40%
LA COTE ST-ANDRE	Buenerd	Captages de sources	40%
LA COTE ST-ANDRE	Desormeaux	Captages de sources	40%
LA COTE ST-ANDRE	Paleyrac	Captages de sources	40%
LA COTE ST-ANDRE	Pré Moulin	Captages de sources	40%
LA COTE ST-ANDRE	Tessier	Captages de sources	40%
LA FORTERESSE	Villefranche	Captages de sources	60%
LA FORTERESSE	Chorieux	Captages de sources	80%
LA FRETTE	Bertholet	Captages de sources	60%
LA FRETTE	Charpenay	Captages de sources	60%
LA FRETTE	Fontenettes	Captages de sources	60%
LONGECHENAL	Combe Buclas	Captages de sources	40%
LONGECHENAL	Chamberliere-Ouest	Captages de sources	60%
LONGECHENAL	Madone	Captages de sources	60%
MARCOLLIN	Groubes	Forage	80%
LE MOTTIER	Vie de Nantoin	Forage	40%
ORNACIEUX-BALBINS	Seyez et Donis	Forage	40%
PENOL	Grenier	Captages de sources	60%
PLAN	Fontanil	Forage	60%
PLAN	Combes	Captages de sources	40%
PLAN	Davids	Captages de sources	60%
ROYBON	Peyrinard + F3	Forage	40%
ROYBON	Les sources de la Verrerie (8)	Captages de sources	60%
ROYBON	Grignon	Captages de sources	60%
ROYBON	Oursière Mitifiot	Captages de sources	60%
ROYBON	Peyrinard F1et2	Forage	60%
ST-CLAIR SUR GALAURE	Dorey Prudent	Captages de sources	40%
ST-ETIENNE DE ST-GEOIRS	Biesses	Captages de sources	40%

Rapport eau potable 2025

COMMUNE	DENOMINATION RESSOURCE	Type ressource	Indice
ST-ETIENNE DE ST-GEOIRS	Madelan	Captages de sources	80%
ST-GEOIRS	Gorges	Captages de sources	60%
ST-GEOIRS	Poyaud-Mey	Captages de sources	60%
ST-GEOIRS	Mallivier	Captages de sources	60%
ST-HILAIRE DE LA COTE	Champ Souffrey	Captages de sources	40%
ST-HILAIRE DE LA COTE	Château	Captages de sources	40%
ST-HILAIRE DE LA COTE	Font Sala	Captages de sources	40%
ST-HILAIRE DE LA COTE	Font Sala Basse	Captages de sources	40%
ST-HILAIRE DE LA COTE	Montgontier	Captages de sources	40%
ST- HILAIRE DE LA COTE	Pavassière	Captages de sources	40%
ST-HILAIRE DE LA COTE	Fouinière	Captages de sources	60%
ST-JEAN DE BOURNAY	Carloz	Forage	40%
ST-JEAN DE BOURNAY	Siran	Forage	60%
ST-JEAN DE BOURNAY	Montjoux	Captages de sources	80%
ST-MICHEL DE ST-GEOIRS	Aretes inférieur et supérieur	Captages de sources	0%
ST-MICHEL DE ST-GEOIRS	Chessieres	Captages de sources	40%
ST-PAUL D'IZEAUX	Jolland	Captages de sources	80%
ST-PAUL D'IZEAUX	Mallein	Captages de sources	0 %
ST-PIERRE DE BRESSIEUX	Combe de vaux	Captages de sources	40%
ST-PIERRE DE BRESSIEUX	Les Essarts	Captages de sources	60%
ST-PIERRE DE BRESSIEUX	Fontaine des Villards et Mathais	Captages de sources	80%
ST-PIERRE DE BRESSIEUX	Mathais	Captages de sources	80%
ST-SIMEON DE BRESSIEUX	Catot	Captages de sources	60%
ST-SIMEON DE BRESSIEUX	Chourarie - Anciennes sources	Captages de sources	60%
ST-SIMEON DE BRESSIEUX	Chourarie - Nouvelles sources	Captages de sources	60%
ST-SIMEON DE BRESSIEUX	Combe Massot	Captages de sources	60%
PORTE DES BONNEVAUX (SEMONS)	Barnabo	Captages de sources	60%

Rapport eau potable 2025

COMMUNE	DENOMINATION RESSOURCE	Type ressource	Indice
SILLANS	Barrage Souterrain	Captages de sources	80%
THODURE	Bretallet	Captages de sources	40%
THODURE	Michel Thodure	Captages de sources	40%
THODURE	Poipes	Forage	40%
THODURE	Ribeaud	Captages de sources	40%
THODURE	Vallet	Captages de sources	40%
THODURE	Fontizot	Captages de sources	60%
THODURE	Melon	Captages de sources	60%
THODURE	Michel	Captages de sources	60%
VIRIVILLE	Combe Claire	Captages de sources	60%
VIRIVILLE	Poulet	Forage	60%
VIRIVILLE	Robinière	Forage	60%

► Démarche « captages prioritaires »

Parmi ces ressources, 9 captages (en gras dans la liste ci-dessus) font l'objet de mesures de protection particulières. Ces captages sont identifiés dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) comme présentant une sensibilité aux nitrates et/ou aux produits phytosanitaires.

Ces actions étaient définies à travers 5 programmes d'actions « captages prioritaires » jusqu'en fin 2024. Depuis décembre 2024, un seul programme d'actions commun porte les mesures pour l'ensemble des captages prioritaires du territoire.

La démarche « captages prioritaires » vise à obtenir une qualité des eaux brutes suffisante pour limiter ou éviter tout traitement des pollutions en nitrates et en pesticides avant la distribution de l'eau potable.

La mise en œuvre de la démarche se déroule en 4 étapes :

- 1) Délimitation de l'AAC (Aire d'Alimentation de Captage)
- 2) Réalisation d'un Diagnostic Territorial Multi Pressions (DTMP)
- 3) Elaboration d'un plan d'action
- 4) Mise en œuvre du plan d'action.

93 captages actifs sur le territoire de Bièvre Isère Communauté

- 43 disposent d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique
- 9 ont une procédure en cours
- 41 procédures de Déclaration d'Utilité Publique sont anciennes et/ou sont à reprendre.

Rapport eau potable 2025

6. Les volumes consommés

Volumes facturés par commune

Communes	Volume en m ³ en 2024	Volume en m ³ en 2025	Evolution 2025/2024
Artas	76 646	77 254	+ 0,8%
Beaufort	22 522	22 818	+ 1,3%
Beauvoir de Marc	40 999	50 243	+ 22,5%
Bossieu	14 352	14 937	+ 4,1%
Bressieux	4 875	5 323	+ 9,2%
Brézins	92 830	104 814	+ 12,9%
Brion	5 570	6 220	+ 11,7%
Champier	69 144	78 500	+ 13,5%
Chatenay	18 059	19 581	+ 8,4%
Châtonnay	84 011	88 567	+ 5,4%
Culin	31 654	39 482	+ 24,7%
Faramans	46 233	47 650	+ 3,1%
Gillonnay	47 709	53 502	+ 12,1%
La Côte St-André	355 727	359 894	+ 1,2%
La Forteresse	17 967	17 894	- 0,4%
La Frette	47 709	54 844	+ 15,0%
Le Mottier	36 468	37 929	+ 4,0%
Lentiol	9 630	10 038	+ 4,2%
Lieudieu	16 047	17 508	+ 9,1%
Longechenal	29 660	33 354	+ 12,5%
Marcilloles	58 484	58 171	- 0,5%
Marcollin	23 910	22 631	- 5,3%
Marnans	7 943	7 199	- 9,4%
Meyrieu les Etangs	41 879	44 512	+ 6,3%
Montfalcon	4 303	4 762	+ 10,7%
Ornacieux-Balbins	35 311	36 203	+ 2,5%

Rapport eau potable 2025

Communes	Volume en m³ en 2024	Volume en m³ en 2025	Evolution 2025/2024
Pajay	53 352	49 907	- 6,5%
Penol	21 879	20 185	- 7,7%
Plan	18 207	19 239	+ 5,7%
Porte des Bonnevaux (Arzay)	10 042	10 366	+ 3,2%
Porte des Bonnevaux (Commelle)	41 236	39 651	- 3,8%
Porte des Bonnevaux (Nantoin)	20 580	21 084	+ 2,4%
Porte des Bonnevaux (Semons)	15 833	14 905	- 5,9%
Royas	15 147	15 920	+ 5,1%
Roybon	60 454	62 163	+ 2,8%
Saint Agnin sur Bion	46 653	47 831	+ 2,5%
Saint Clair sur Galaure	14 643	16 190	+ 10,6%
Saint Etienne de St- Geoirs	265 116	262 430	- 1,0%
Saint Geoirs	8 967	9 601	+ 7,1%
Saint Hilaire de la Côte	72 471	79 795	+ 10,1%
Saint Jean de Bournay	234 130	214 207	- 8,5%
Saint Michel de St- Geoirs	16 047	18 230	+ 13,6%
Saint Paul d'Izeaux	17 304	17 901	+ 3,5%
Saint Pierre de Bressieux	37 785	35 301	- 6,6%
Saint Siméon de Bressieux	138 721	140 658	+ 1,4%
Sainte Anne sur Gervonde	28 476	30 506	+ 7,1%
Sardieu	52 095	55 196	+ 6,0%

Rapport eau potable 2025

Communes	Volume en m ³ en 2024	Volume en m ³ en 2025	Evolution 2025/2024
Savas-Mépin	35 661	42 866	+ 20,2%
Sillans	85 039	84 599	- 0,5%
Thodure	38 189	40 914	+ 7,1%
Tramolé	33 851	33 002	- 2,5%
Villeneuve de Marc	50 973	51 223	+ 0,5%
Viriville	78 593	84 111	+ 7,0%
TOTAL	2 751 086	2 831 811	+2,9 %

- Le volume facturé global sur le territoire augmente de +2,9 % entre 2024 et 2025
- Les ventes en gros ne sont pas incluses

Rapport eau potable 2025

Les volumes achetés

FOURNISSEUR	VOLUMES EN M ³ 2025	COUTS € TTC 2025	DESTINATION
Syndicat des Eaux Valloire-Galaure Exploitant : Véolia	14 556	18 562,00 €	Lentiol
Vienne Condrieu Agglomération Exploitant : SAUR	73 330	18 807,70 €	Saint Jean de Bournay et Villeneuve de Marc
Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère Exploitant : SEMIDAO	497 652	160 300,05 €	Culin, Tramolé, Champier, Sainte Anne sur Gervonde, Lieudieu, Châtonnay
Total	585 538	197 669,75 €	

Les volumes vendus en gros

CONSOMMATEUR	Volumes vendus en m ³ en 2024	Volumes vendus en m ³ en 2025
Syndicat des Eaux de Saint Antoine	19 690	20 650
Syndicat des Eaux de Toutes Aures	38 093	49 587
Vienne Condrieu Agglomération - Exploitant : SAUR	217 930	223 938
Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	702	1 293
Commune de Le Grand-Serre – Exploitant : Véolia	220	427
Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère Exploitant : SEMIDAO	61 094	53 822
TOTAL	337 729	349 717

Les volumes d'eau consommés non facturés

Ces volumes sont les suivants :

	2024	2025
Volumes dégrévés après facturation	160 733 m ³	121 293 m ³
Volumes de service <i>(lavage de réservoirs, purges, manœuvre poteaux incendie)</i>	123 400 m ³	126 100 m ³

Rapport eau potable 2025

Total	284 133 m ³	247 393 m ³
-------	------------------------	------------------------

7. Le réseau et les ouvrages de stockage

Les ouvrages de stockage

Ils permettent d'assurer la régulation de l'approvisionnement et apportent une sécurité, notamment en cas de coupure ou de casses graves. Ils autorisent également la régulation des pompages en fonction des périodes tarifaires d'EDF. Les diagnostics ouvrages à réaliser en 2026 permettront de déterminer les priorités de réhabilitation de certains réservoirs.

Communes	Désignation	Volume stocké (m ³)
Artas	Clos Morel	800
Artas	Petit réservoir de la Montagne	20
Beaufort	Le Village	300
Beauvoir de Marc	Le Fouilleux	60
Bossieu	bas service	150
Bossieu	haut service	150
Brézins	Combe de Vault	650
Champier	Le Fragnet	200
Champier	Flevin	200
Châtenay	Mont Joyeux	200
Châtenay	Mont Roland	400
Châtonnay	Hautes Combes	200
Culin	Réservoir de Culin	100
Faramans	haut service	300
Gillonay	Pavassière	30
Gillonay	La Colombette	175
Gillonay	Le Goulet 1	550
Gillonay	Le Goulet 2	100
La Côte Saint André	Pierre Blanche	100
La Côte Saint André	Les Chênes	500
La Côte Saint André	Les Croix	500
La Côte Saint André	Les Genets	100
La Côte Saint André	Le Château	900
La Côte Saint André	Reprise Alouettes	200
La Forteresse	réservoir Chaperon	100
La Forteresse	réservoir Mignonnière	250
La Forteresse	réservoir Girauderie	100
La Forteresse	réservoir Chorieux	50
La Frette	Le Bourg	300
La Frette	La Montagne	50
Lentiol	Truchet	50
Lentiol	Lentiol	10
Le Mottier	Bocsozel	300
Lieudieu	Le Pierrier	100
Longchenal	La Madone	300
Marcilloles	Le Bouillat cuve 1	350

Rapport eau potable 2025

Marcilloles	Le Bouillat cuve 2	350
Marcilloles	Le Bouillat grosse cuve	350

Communes	Désignation	Volume stocké (m³)
Marcollin	Beauregard	300
Marnans	Mas des Mermes (sur tour)	200
Marnans	Mas des Mermes (semi-enterré)	200
Montfalcon	Village	50
Porte des Bonnevaux (Arzay-Semons)	Paradis	500
Porte des Bonnevaux (Commelle)	bas service	300
Porte des Bonnevaux (Commelle)	haut service	150
Porte des Bonnevaux (Nantoin)	Le Rivier	400
Ornacieux-Balbins	Le Château	300
Pajay	Pajay	300
Penol	Le Goure	100
Plan	Les Sources	300
Royas	Le Ginet	200
Roybon	Village	300
Roybon	Perrache	50
Roybon	Grand Jullin	500
Roybon	La Fortonnière	50
Roybon	Les Pins	200
Roybon	Verrerie	20
Saint Clair sur Galaure	La Feyta	100
Saint Clair sur Galaure	Le Village	100
Sardieu	Château d'eau du Bessey	100
Sillans	Le Mas	500
Saint Etienne de St Geoirs	réservoir de Cours	1 000
Saint Etienne de St Geoirs	réservoir des Ayes	200
Saint Geoirs	Croix Rey	200
Saint Hilaire de la Côte	Petit réservoir de la Bastille	20
Saint Hilaire de la Côte	La Montagne	100
Saint Hilaire de la Côte	Le Château	300
Saint Hilaire de la Côte	Les Epées	300
Saint Jean de Bournay	Charbonnière	600
Saint Jean de Bournay	Gonnet	1000
Saint Jean de Bournay	Jardin de Ville	300
Saint Michel de Saint Geoirs	Chessiere	40
Saint Michel de Saint Geoirs	Devais	200
Saint Michel de Saint Geoirs	Reprise de Brion	50
Saint Paul d'Izeaux	Geai	200
Saint Paul d'Izeaux	Tuillière	50
Saint Pierre de Bressieux	La Combe	100
Saint Pierre de Bressieux	Rossièrre	300
Saint Siméon de Bressieux	Le Fouilloud	300
Saint Siméon de Bressieux	Le Charpenay	150
Saint Siméon de Bressieux	Les Balmes cuve gauche	300
Saint Siméon de Bressieux	Les Balmes cuve droite	300

Rapport eau potable 2025

Saint Siméon de Bressieux	Reprise le Vault	200
---------------------------	------------------	-----

Communes	Désignation	Volume stocké (m³)
Sainte Anne sur Gervonde	Général Bas service Ste Anne	1000
Savas Mépin	Grand Terre	50
Savas Mépin	Réservoir de Mépin	200
Savas Mépin	Réservoirs de Villeneuve (3 cuves)	1200
Thodore	Le Ribeau	150
Thodore	Le Village	75
Villeneuve de Marc	la Feytaz	200
Viriville	Sonnier	600
Viriville	Gallix	200
TOTAL	92	24 550 m³

Linéaire du réseau

Le linéaire de réseau d'eau de distribution géré par Bièvre Isère Communauté est d'environ 1 264 kms. Ce réseau est réparti de la façon suivante entre les communes :

Communes	Adduction (km)	Distribution (km)	Adduction/Distribution Total (km)
Artas		30,8	30,8
Beaufort		19,6	19,6
Beauvoir de Marc		23,3	23,3
Bossieu	2	11	13
Bressieux		3,5	3,5
Brézins	6	20	26
Brion		9	9
Champier		23,5	23,5
Châtenay		9,1	9,1
Châtonnay		54	54
Culin		14,3	14,3
Faramans	10	21	31
Gillonnay	4	17,5	21,5
La Côte St-André	5	68	73
La Forteresse		12,5	12,5
La Frette	9	12,5	21,5

Rapport eau potable 2025

Le Mottier		13,8	13,8
Lentiol		14	14
Lieudieu		12,9	12,9

Communes	Adduction (km)	Distribution (km)	Adduction/Distribution Total (km)
Longechenal	4,5	6	10,5
Marcilloles		19	19
Marcollin		15,2	15,2
Marnans		11,7	11,7
Meyrieu Les Etangs		19,4	19,4
Montfalcon		8,8	8,8
Ornacieux-Balbins	1	23	24
Pajay	2	32	34
Penol		8	8
Plan		3,5	3,5
Porte des Bonnevaux (Arzay)	2	10	12
Porte des Bonnevaux (Commelle)	7	14	21
Porte des Bonnevaux (Nantoin)		11,9	11,9
Porte des Bonnevaux (Semons)	2	15	17
Royas		8	8
Roybon	3,5	91	94,5
St-Agnin sur Bion	2,8	17,1	19,9
St-Jean de Bournay		77	77
St-Clair sur Galaure		12,5	12,5
Ste-Anne sur Gervonde	0,8	16	16,8
St-Etienne de St-Geoirs		50	50
St-Geoirs		2	2
St-Hilaire de la Côte	3,6	30	33,6
St-Michel de St-Geoirs		16	16
St-Paul d'Izeaux		13	13
St-Pierre de Bressieux		29	29
St-Siméon de Bressieux	11	42	53
Sardieu	5,5	12,5	18

Rapport eau potable 2025

Communes	Adduction (km)	Distribution (km)	Adduction/Distribution Total (km)
Savas-Mepin		22,2	22,2
Sillans		19,6	19,6
Thodure		26,7	26,7
Tramolé		14,2	14,2
Villeneuve de Marc		45,3	45,3
Viriville		39,5	39,5
TOTAL	82	1182	1264

Il y a environ 70 % de réseaux datant de plus de 50 ans. Une étude de gestion patrimoniale est lancée en 2026 pour déterminer les tronçons prioritaires à renouveler. Le matériau, l'âge des conduites, l'historique des casses et des fuites, la pérennité de la défense incendie,... seront pris en compte comme critères pour cette étude et seront soumis à validation des élus dans le cadre du futur PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

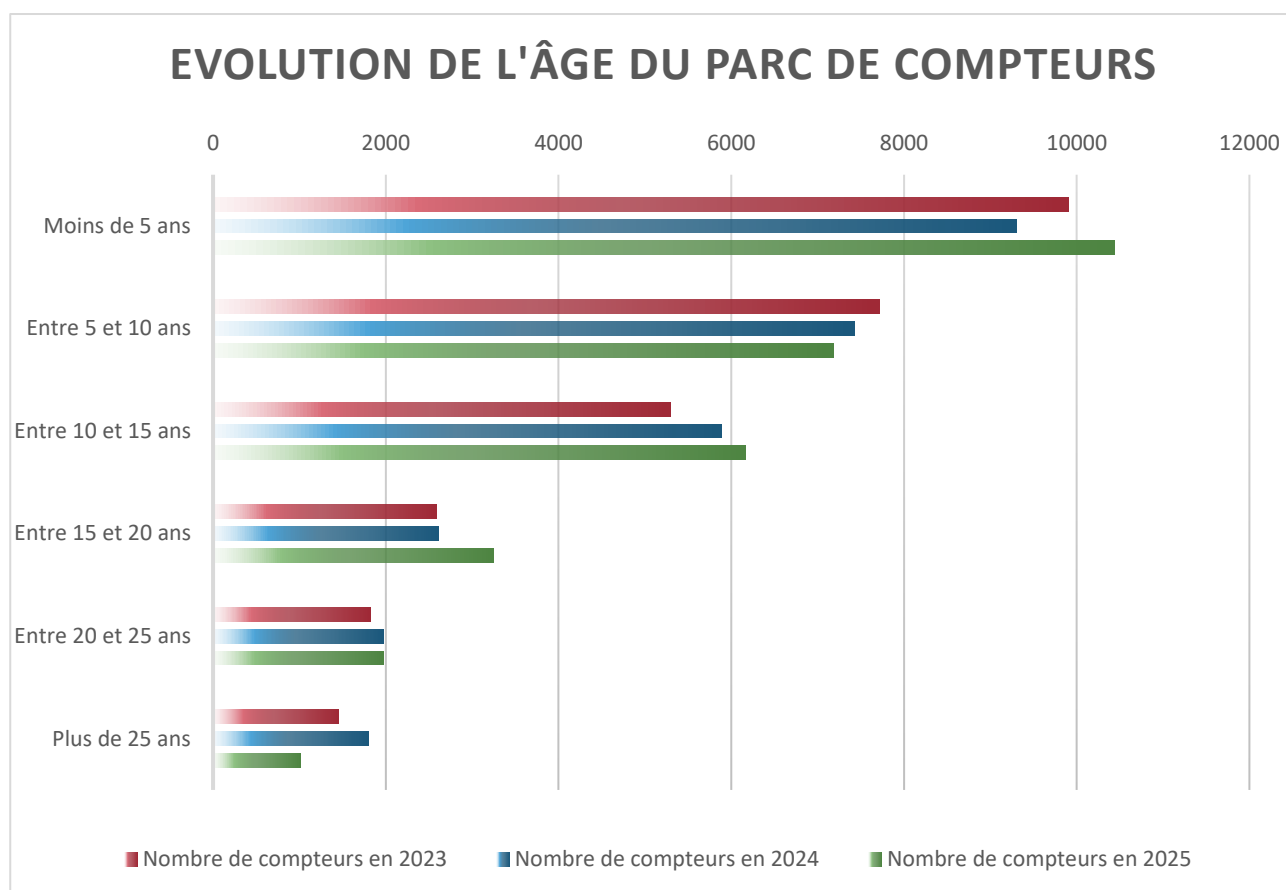
Rapport eau potable 2025

Les compteurs d'eau

Chaque immeuble ou maison particulière est raccordé au réseau par un branchement. Le comptage de l'eau se fait principalement par compteur individuel, même dans les anciens immeubles.

Le parc de compteurs est composé de 29 412 compteurs dont 21 862 équipés de tête émettrice.

Le parc de compteurs est composé à 81% de compteurs de moins de 15 ans en 2025. Il était de 78 % en 2024 et de 80 % en 2023. Le renouvellement des anciens compteurs par des compteurs récents doit permettre de disposer de données plus précises sur les volumes consommés.



⁽¹⁾ L'arrêté du 6 mars 2007, publié au Journal officiel n°70 du 23 mars 2007, instaure l'obligation de contrôler périodiquement les compteurs d'eau froide. Pour les compteurs neufs, ce contrôle doit intervenir avant leur quinzième année.

6 231 compteurs doivent être remplacés. Les campagnes de remplacement des compteurs sont menées en parallèle des périodes de relève propres à chaque commune.

Rapport eau potable 2025

Les rendements et la connaissance du réseau

Commune	Rendement du réseau de distribution d'eau potable (%) 2025	Indice linéaire de consommation ILC (m3/km/j) 2025	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable sur 120 pts - 2025
Artas	55,3%	6,68	95
Beaufort	52,7%	3,71	108
Beauvoir de Marc	89,7%	12,49	95
Bossieu	60,9%	3,14	95
Bressieux	72,6%	7,12	95
Brézins	95,8%	12,36	95
Brion	66,0%	2,07	95
Champier	83,4%	10,43	95
Châtenay	98,0%	5,90	96
Châtonnay	71,3%	6,66	95
Culin	75,3%	7,02	80
Faramans	64,9%	4,76	95
Gillonnay	83,3%	7,46	95
La Côte St André	62,8%	15,07	95
La Forteresse	53,3%	4,64	95
La Frette	54,4%	7,88	95
Le Mottier	73,3%	7,83	95
Lentiol	75,5%	2,15	95
Lieudieu	71,3%	6,66	95
Longechenal	80,1%	8,89	95
Marcilloles	67,5%	6,28	106
Marcollin	51,2%	5,59	106
Marnans	58,9%	2,75	106
Meyrieu les Etangs	55,3%	6,68	95
Montfalcon	58,9%	2,75	106

Rapport eau potable 2025

Commune	Rendement du réseau de distribution d'eau potable (%) 2025	Indice linéaire de consommation ILC (m3/km/j) 2025	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable sur 120 pts - 2025
Ornacieux-Balbins	78,6%	4,85	95
Pajay	64,9%	4,76	95
Penol	74,6%	7,79	95
Plan	98,9%	15,47	95
Porte des Bonnevaux	68,1%	5,24	95
Royas	75,9%	5,86	80
Roybon	58,9%	2,75	106
Saint Agnin sur Bion	55,3%	6,68	95
Saint Clair sur Galaure	58,9%	2,75	95
Saint Etienne de St Geoirs	70,0%	15,62	95
Saint Geoirs	93,5%	13,05	95
Saint Hilaire de La Côte	58,9%	7,26	95
Saint Jean de Bournay	74,8%	8,77	95
Saint Michel de St Geoirs	67,0%	2,28	95
Saint Paul d'Izeaux	97,0%	4,49	95
Saint Pierre de Bressieux	72,6%	7,12	95
Saint Simeon de Bressieux	72,6%	7,12	95

Rapport eau potable 2025

Commune	Rendement du réseau de distribution d'eau potable (%) 2025	Indice linéaire de consommation ILC (m3/km/j) 2025	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable sur 120 pts - 2025
Sainte Anne sur Gervonde	71,3%	6,66	106
Sardieu	80,1%	8,89	95
Savas Mépin	89,7%	12,49	95
Sillans	57,3%	9,28	95
Thodure	67,5%	6,28	95
Tramolé	75,3%	7,02	80
Villeneuve de Marc	89,7%	12,49	95
Viriville	67,5%	6,28	105

	2024	2025
Rendement global	70,5 %	70,0 %

Le rendement global du réseau en 2025 est en légère baisse par rapport à 2024 (-0,5 point). A noter qu'il peut exister une fluctuation du rendement d'une année sur l'autre due à plusieurs facteurs, cumulables ou non.

D'abord du fait de la période de relève qui ne s'accorde pas systématiquement à celle des volumes d'eaux prélevés au milieu (1^{er} janvier au 31 décembre). Ces différences de temporalité induisent une variation attendue d'une année sur l'autre. Ces écarts peuvent paraître plus importants sur les secteurs représentant de plus faibles volumes : En effet, plus les différences sont appliquées sur des volumes faibles, plus l'écart de rendement s'en trouvera marqué.

Egalement, les renouvellements de compteurs de production et de distribution n'étant pas réalisés la même année, les écarts de rendements sont amplifiés par les incertitudes relatives à un compteur ancien (datant de plus de 15 ans) en comparaison d'un compteur récent.

Enfin, le contrat cadre signé en 2019 a permis d'atteindre un taux de renouvellement plus important sur les années 2023 et 2024 (calculé sur les 5 dernières années). En 2019, avant la signature du contrat, le taux de renouvellement était de 0,16 %, il est de 0,43 % en 2024 et il est maintenu à 0,43 % en 2025. Ces opérations ont permis un maintien du taux de renouvellement. Le travail réalisé sur les réparations de fuites ont permis de limiter l'aggravation des pertes sur le réseau.

Certains rendements restent très bas (< 55 %). Les fuites et les casses détectées sur le réseau sont prises en charge par le service. Les pertes en réseau, qui expliquent ces rendements, sont dues à la vétusté des réseaux de certains secteurs qui sont une priorité à inscrire pour les prochains prévisionnels d'opération de renouvellement de réseau d'eau potable.

Rapport eau potable 2025

L'indice de perte en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

Il s'agit ici de connaître les performances du réseau pour limiter les prélèvements sur la ressource en eau. L'indice reflète la politique de maintenance et de renouvellement du réseau tout en luttant contre les volumes détournés et en améliorant la précision du comptage.

Le calcul est le suivant :

ILP = volume mis en distribution – volume consommé autorisé / longueur du réseau / 365 jours

**ILP global = 3,19 m³/km/jour
en 2025 contre 2,99 en 2024**

Cet indice est en légère hausse, ce qui signifie que les pertes en réseaux perdurent malgré la détection, la réparation de fuites et le renouvellement de certains tronçons vétustes. Cet indicateur est considéré comme médiocre (entre 2,5 et 4. La moyenne nationale en secteur rural est 2,6 m³/km/jour.

L'indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour. Il s'agit de mieux connaître les volumes transitant dans le réseau de distribution afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau. La valeur et l'évolution de cet indice reflètent le redéploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

➔ Le calcul de cet indice 2025 est donc le suivant :

= Volume mis en distribution – Volume comptabilisé = 3,68 en 2025 contre 3,07 en 2024

Longueur du réseau × 365 jours

Rapport eau potable 2025

Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Cet indicateur mesure le maintien de la valeur du patrimoine de Bièvre Isère Communauté.

C'est le rapport (quotient) entre le linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les cinq dernières années par la longueur du réseau de desserte.

Les branchements ne sont pas pris en compte. Il n'y a pas de longueur minimale pour la prise en compte.

L'indice est calculé par rapport aux données des 5 dernières années :

Année	Linéaire renouvelé en mètres	Taux de renouvellement
2021	9 385	0,27%
2022	2 870	0,29%
2023	10 119	0,43%
2024	2 535	0,43%
2025	2 065	0,43%
Total	26 974	/

Le taux de renouvellement pour 2025 est de 0,43 %. Il était de 0,43 % également en 2024. Ce taux reste stable et insuffisant pour le bon maintien du patrimoine réseau. L'objectif de 1% pourrait être atteint par paliers progressifs. La mise en œuvre du schéma directeur et la définition d'un Prévisionnel Pluriannuel d'Investissement (PPI) permettront d'atteindre cet objectif.

Renouvellement de canalisation réalisé en interne :

Communes	Rue/Lieu-dit	Linéaire en mètres
Gillonay	Route du Dauphiné	200
Saint Clair sur Galaure	Chemin du Fournet	660
Beauvoir de Marc	Chemin de Martel	80
Gillonay	Route du Dauphiné	200
Total		940

Renouvellement de canalisation dans le cadre de marchés de travaux :

Communes	Rue/Lieu-dit	Linéaire en mètres
Saint Jean de Bournay	Rue de la Barre	745
Châtonnay	Rue Ferrachet et Route des Alpes	380
Total		1 125

Rapport eau potable 2025

Les fuites et casses prises en charge sur le réseau

Les fuites et les casses sur le réseau sont détectées par les opérateurs de recherche de fuites ou via la supervision. Elles sont prises en charge par le service.

Les casses peuvent être engendrées par la vétusté des conduites, des pressions trop importantes en certains points du réseau, ou encore par ces deux problématiques combinées.	2024	2025
Nombre de fuites réparées	38	49
Nombre de casses réparées	73	69

Fuites en 2025

Commune	Nombre de Ref	categorie
SAINT JEAN DE BOURNAY	11	Fuite
CHATONNAY	3	Fuite
ORNACIEUX BALBINS	3	Fuite
SAINT SIMEON DE BRESSIEUX	3	Fuite
BOSSIEU	2	Fuite
LA COTE SAINT ANDRE	2	Fuite
LA FORTERESSE	2	Fuite
LA FRETTE	2	Fuite
ROYBON	2	Fuite
SAINT CLAIR SUR GALAURE	2	Fuite
SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS	2	Fuite
ARTAS	1	Fuite
BEAUFORT	1	Fuite
BEAUVOIR DE MARC	1	Fuite
BRESSIEUX	1	Fuite
BREZINS	1	Fuite
MARCILLOLES	1	Fuite
MARCOLLIN	1	Fuite
MONTFALCON	1	Fuite
SAINT AGNIN SUR BION	1	Fuite
SAINT HILAIRE DE LA COTE	1	Fuite
SAINT PIERRE DE BRESSIEUX	1	Fuite
SAVAS MEPIN	1	Fuite
SEMONS	1	Fuite
THODURE	1	Fuite
VIRIVILLE	1	Fuite
Total	49	

Casses en 2025

Commune	Nombre de Ref	categorie
SAINT SIMEON DE BRESSIEUX	14	Casse
BOSSIEU	7	Casse
CHATONNAY	7	Casse
LA COTE SAINT ANDRE	5	Casse
ROYAS	5	Casse
SAINT JEAN DE BOURNAY	4	Casse
MARNANS	3	Casse
NANTOIN	3	Casse
ORNACIEUX BALBINS	3	Casse
SAINT HILAIRE DE LA COTE	3	Casse
SAINT PIERRE DE BRESSIEUX	3	Casse
VIRIVILLE	3	Casse
PAJAY	2	Casse
BREZINS	1	Casse
COMMELLE	1	Casse
FARAMANS	1	Casse
SAINT AGNIN SUR BION	1	Casse
SAINT CLAIR SUR GALAURE	1	Casse
SAINT ANNE SUR GERVONDE	1	Casse
VILLENEUVE DE MARC	1	Casse
Total	69	

Rapport eau potable 2025

Suppression des branchements en plomb

En 2025, 26 branchements en plomb ont été remplacés, contre 24 en 2024.

Travaux réalisés en 2025

Libellé de l'action ou de l'opération	Commune	Localisation de l'opération	Montant dépensé en € HT	Linéaire en mètres
Renouvellement de conduite eau potable	Châtonnay	Route des Alpes et Ferrachet	287 000 €	380
Renouvellement de conduite eau potable	Saint Jean de Bournay	Rue de la Barre	242 000 €	745
Totaux			529 000,00 €	1 125

Programme prévisionnel de travaux pour 2026

Libellé de l'action ou de l'opération	Commune	Localisation de l'opération	Montant prévisionnel en € HT	Linéaire en mètres
Renouvellement de conduite eau potable	Saint Michel de Saint Geoires	Route de la Croix de Toutes Aures	58 930 €	375
Renouvellement de conduite eau potable	Saint Hilaire de la Côte	Chemin de Bièvre	651 725 €	1 942
Renouvellement de conduite eau potable	Saint Jean de Bournay	Rue de l'escale	130 000 €	285
Totaux			840 655 €	2 602

Rapport eau potable 2025

Les demandes d'urbanisme et les devis de raccordement

Demandes d'urbanisme et devis de branchement

COMMUNES	CU ⁽¹⁾	DP ⁽²⁾	PA ⁽³⁾	PC ⁽⁴⁾
Artas	2	0	0	27
Beaufort	1	2	0	5
Beauvoir de Marc	5	2	0	17
Bossieu	0	0	0	2
Bressieux	0	1	0	2
Brézins	1	2	0	20
Brion	0	0	0	1
Champier	3	1	1	19
Châtenay	0	2	0	5
Châtonnay	2	6	1	7
Culin	0	5	0	7
Faramans	0	1	2	10
Gillonay	0	1	0	9
La Côte Saint André	5	6	1	21
La Forteresse	0	0	0	3
La Frette	0	1	0	11
Le Mottier	0	2	0	8
Lentiol	0	0	0	0
Lieudieu	0	0	0	2
Longechenal	3	0	2	2
Marcilloles	4	5	0	10
Marcollin	0	0	0	0
Marnans	2	1	0	0
Meyrieu les Etangs	1	2	0	14
Montfalcon	0	0	0	2
Ornacieux-Balbins	2	3	0	3
Pajay	3	4	2	29
Penol	2	2	0	1
Plan	0	0	0	2
Porte des Bonnevaux (Arzay)	0	0	0	4
Porte des Bonnevaux (Commelle)	6	6	0	13
Porte des Bonnevaux (Nantoin)	0	2	0	3
Porte des Bonnevaux (Semons)	1	1	0	3
Royas	1	0	0	1
Roybon	2	3	0	5

Rapport eau potable 2025

COMMUNES	CU ⁽¹⁾	DP ⁽²⁾	PA ⁽³⁾	PC ⁽⁴⁾
Saint Agnin sur Bion	0	1	1	10
Saint Clair sur Galaure	2	2	0	2
Saint Etienne de Saint Geoirs	3	12	2	21
Saint Geoirs	0	2	2	4
Saint Hilaire de la Côte	2	2	0	15
Saint Jean de Bournay	7	11	3	21
Saint Michel de Saint Geoirs	0	1	0	1
Saint Paul d'Izeaux	0	1	0	0
Saint Pierre de Bressieux	2	2	0	4
Saint Siméon de Bressieux	4	2	0	10
Sainte Anne sur Gervonde	1	0	0	4
Sardieu	1	5	0	7
Savas-Mépin	0	1	1	13
Sillans	2	0	0	6
Thodure	0	0	0	6
Tramolé	1	0	0	4
Villeneuve de Marc	0	1	1	7
Viriville	4	2	0	9
TOTAL	75	106	19	412

(1) Certificat d'urbanisme

(2) Déclaration Préalable

(3) Permis d'Aménager

(4) Permis de Construire

En 2025, le service a instruit **612 dossiers d'urbanisme** contre 510 en 2024 et a réalisé **268 devis de branchement d'eau** contre 245 en 2024

8. La qualité de l'eau distribuée et les systèmes de traitement

La surveillance de la qualité de l'eau

L'ARS (Agence Régionale de Santé) assure la surveillance de la qualité des eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique (article R.1321 et suivants).

Le service réalise également en direct des analyses de la qualité de l'eau produite et distribuée en autocontrôle sur les paramètres physico-chimiques et microbiologiques.

Les taux de conformité de l'eau distribuée

Ces données sont fournies par l'ARS ainsi que les pourcentages de conformité.

2024					
Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
507	6	98,81%	730	31	95,75%

2025					
Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
496	6	98,80%	710	8	98,90%

Les **non-conformités microbiologiques** font systématiquement l'objet d'une désinfection sur le réseau concerné et d'un contrôle interne jusqu'à un retour à une situation normale. Le taux de conformité est stable en 2025.

Le taux de conformité pour les **paramètres physico-chimique** est en hausse par rapport 2024. Ce taux a été impacté par des dépassements de la valeur de turbidité et de CVM. Ces non-conformités n'ont pas perduré. Elles ont été suivies de recontrôles, systématiquement négatifs.

En 2025, les PFAS (Substances Per et polyfluoroalkylées) ont été intégrées dans le suivi sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Des taux proches et dépassant la valeur limite réglementaire (0,1 µg/L pour la somme de 20PFAS), ont été retrouvés sur deux unités de distribution. L'une des ressources concernées a été mise à l'arrêt et la seconde a fait l'objet d'une substitution par une autre ressource non impactée. Des études sont en cours afin d'assurer la sécurisation de la distribution en eau potable à court et moyen terme.

Rapport eau potable 2025

Les systèmes de traitement

L'eau distribuée nécessite un traitement de désinfection par chloration ou ultraviolets (UV).

- **103 lampes UV sur 37 stations UV** permettent un traitement efficace de l'eau brute issue notamment des sources (plus sensibles aux pollutions bactériologiques).

Communes	Emplacement de l'équipement	Nombre de lampes UV
Bossieu	Réservoir de Bossieu chemin de la Vie Galet	1
Brézins	Local UV chemin du Martinet	3
Châtenay	Réservoir Mont Joyeux	3
Châtenay	Réservoir Mont Roland	3
Faramans	Local UV chemin Combe Ronjoz	3
Gillonay	Local UV rue de l'Eglise	6
Gillonay	Local UV Allée de Pavassière	1
La Côte St-André	Station Poulardière, Route de Chemin	4
La Côte St-André	Station du Château	3
La Forteresse	Station de pompage Villefranche	2
La Frette	Réservoir de la Frette, route Nationale	3
La Frette	Réservoir La Montagne	1
Le Mottier	Réservoir de Bocsozel	4
Longechenal	Réservoir (chemin de la Madone)	2
Marcilloles	Forage des Poipes	4
Ornacieux-Balbins	Réservoir de la Chapelle	4
Pajay	Local UV chemin du Bois	3
Plan	Station de pompage du Fontanil	2
Porte des Bonnevaux (Arzay)	Station de pompage Ornacieux	3
Porte des Bonnevaux (Commelle)	Réservoir : village (local service)	3
Saint-Etienne de St-Geoirs	Station de traitement à Brion	4
Saint-Etienne de St-Geoirs	Forage Madelan	1
Saint Geoirs	Mallivier	2
Saint Geoirs	Croix Rey	2
Saint-Hilaire de la Côte	Station de reprise Charrelière	8
Saint-Hilaire de la Côte	Local UV Montée de Tamuzière	6
Saint-Michel de St-Geoirs	Surpresseur Chantabot	1
Saint-Michel de St-Geoirs	Station de pompage Chessières	1
Saint-Paul d'Izeaux	Réservoir du Geai	1
Saint-Pierre de Bressieux	Réservoir de la Combe	5
Saint-Pierre de Bressieux	Réservoir de Rossière	2
Saint-Siméon de Bressieux	Local UV Route de Roybon	3

Rapport eau potable 2025

Communes	Emplacement de l'équipement	Nombre de lampes UV
Sardieu	Réservoir du Bessay	1
Sillans	Réservoir du Mas	3
Thodure	Réservoir du Bourg	2
Thodure	Réservoir du Ribeau	2
Thodure	Surpresseur Clos Vacher	1

- **Les postes de chloration** permettent un traitement de désinfection efficace de l'eau. Le plan Vigipirate préconise un taux de 0,30 mg/l de chlore en tête de réservoir et un minimum de 0,1 mg/L en tout point du réseau. Ces taux sont régulièrement vérifiés par le service. **32 sites sont équipés en désinfection par chlore, gazeux ou liquide :**

Communes	Emplacement de l'équipement	Type de chloration
Beaufort	Forage de Beaufort	Liquide
Brion	Local après UV	Liquide
Champier	Forage	Gazeux
La Côte Saint André	Forage des Alouettes	Liquide
La Côte Saint André	Station du Château	Liquide
La Côte Saint André	Station des Chataignières	Liquide
La Frette	Le bourg	Liquide
Le Mottier	Station de pompage de la Vie de Nantoin	Gazeux
Longechenal	Réservoir	Liquide
Marcollin	Pompage	Liquide
Plan	Pompage	Liquide
Porte des Bonnevaux (Arzay)	Réservoir	Liquide
Porte des Bonnevaux (Commelle)	Forage du Stade	Liquide
Roybon	Local de traitement Impasse de la Verrerie	Liquide
Roybon	Forage du Peyrinard	Gazeux
Roybon	Station de la Fortonnière	Liquide
Saint Etienne de Saint Geoires	Local UV Route de Brion	Liquide
Saint Hilaire de la Côte	Source Montgontier	Liquide
Saint Hilaire de la Côte	Forage Champ Souffrey	Liquide
Saint Jean de Bournay	Station de pompage Jardin de Ville	Gazeux
Saint Jean de Bournay	Station de Pompage Carloz 1	Gazeux
Saint Jean de Bournay	Station de Pompage Carloz 2	Gazeux
Saint Jean de Bournay	Réservoir du Gonnet	Gazeux
Saint Michel de Saint Geoires	Surpresseur Chantabot	Liquide
Saint Michel de Saint Geoires	Chessièrre	Liquide
Saint Pierre de Bressieux	Réservoir Rossièrre	Liquide
Saint Pierre de Bressieux	Réservoir Combe de Vaux	Liquide
Saint Siméon de Bressieux	Station des Vaux	Liquide
Thodure	Réservoir du Bouillat	Gazeux
Villeneuve de Marc	Réservoir de Villeneuve	Gazeux
Viriville	Station de Pompage du Poulet	Gazeux
Viriville	Station de pompage de la Robinière	Gazeux

Rapport eau potable 2025

9. Volet financier

Les modalités de tarification

Le service eau potable de Bièvre Isère Communauté est assujetti à la TVA.

Le type de tarification

Le tarif appliqué par la collectivité est un tarif binôme (terme fixe et terme proportionnel).

Le terme fixe couvre la rémunération des charges fixes du service et la location du compteur.

Ce terme fixe est appelé «abonnement» (la location du compteur ne varie pas selon le diamètre du compteur).

Les modalités d'évolution et de révision

Le tarif est révisé chaque année et applicable au 1^{er} janvier de l'année qui suit.

Les tarifs 2026 ont été fixés par délibération du 15 décembre 2025 déposée en sous-préfecture de Vienne le 18 décembre 2025 et ils sont applicables au 1^{er} janvier 2026.

Les frais d'accès et autres prestations

La collectivité a également fixé les tarifs suivants par la même délibération :

Opération	2025	2026
Frais d'accès techniques et administratifs	48,00 € HT	48,00 € HT
Remplacement d'un compteur endommagé par manque de précaution de la part de l'abonné	140 € HT	140 € HT
Pénalités pour : - Manipulation frauduleuse des compteurs (bris du dispositif de plombage, déplacement, endommagement du dispositif de relève à distance...) - Prélèvement non autorisé sur la conduite d'eau ou sur un poteau incendie - Manœuvre ou tentative de manœuvre par un tiers de robinets de prises ou de robinets vanne (bouche à clefs...) - Consommation d'eau ne faisant pas l'objet d'un contrat d'abonnement - Piquage ou orifice d'écoulement sur le tuyau d'amenée du branchement depuis sa prise sur la canalisation publique jusqu'au compteur individuel	1 500,00 € HT	1 500,00 € HT

Rapport eau potable 2025

La facture d'eau

Les éléments relatifs au prix du m³ d'eau

Les composantes du prix de l'eau sont les suivantes :

- abonnement annuel
- prix au mètre cube consommé
- redevances (agence de l'eau)
- TVA pour chacune des composantes assujetties à 5,5 %.

La facture d'eau

Il s'agit du prix du service de l'eau TTC pour un volume de 120 m³ (référence Insee actuelle) au 1^{er} janvier 2025 et au 1^{er} janvier 2026. Différentes tarifications étaient appliquées du fait des nombreux services avant les fusions de territoire. Une harmonisation a été réalisée en 2024 permettant d'atteindre un tarif unique pour l'ensemble des 50 communes de Bièvre Isère et ainsi pouvoir réaliser les investissements nécessaires sur les infrastructures eau potable. Les tarifications spéciales pour les usages autres que domestique ont été supprimées. Depuis le 1^{er} janvier 2024, un tarif unique s'applique donc pour tous les usagers de l'eau potable :

Part fixe	70 € HT
Part variable par m ³	1,36 € HT
Prix pour 120 m ³	1,94 € HT

Prix moyen du m³ pour une consommation de 120 m³ au 1^{er} janvier 2026 (hors redevance Agence de l'Eau*) :

2,05 € TTC

*Suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau dans le projet de Loi Finances 2024, la redevance « Prélèvement » est renommée « Redevance prélèvement sur la Ressource en Eau ». Son montant reste inchangé, il a été proposé de reconduire à l'identique la redevance prélèvement 2025 appliquée à l'ensemble des communes du territoire de Bièvre Isère Communauté, soit 0,09 € HT/m³.

Concernant la redevance pour performance des réseaux d'eau potable : Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif maximal atteint) et 1 (objectif non atteint : pas d'abattement de la redevance). La redevance pour performance pour l'année 2025 est de 0,06 €/m³ et le coefficient de performance de 0,82, soit une redevance calculée de 0,0492 → 0,05 €/m³.

Autre redevance : consommation (0,43 €/m³ en 2025 et 0,39 €/m³ en 2026)

Ces redevances sont entièrement reversées à l'Agence de l'eau.

Les recettes du service

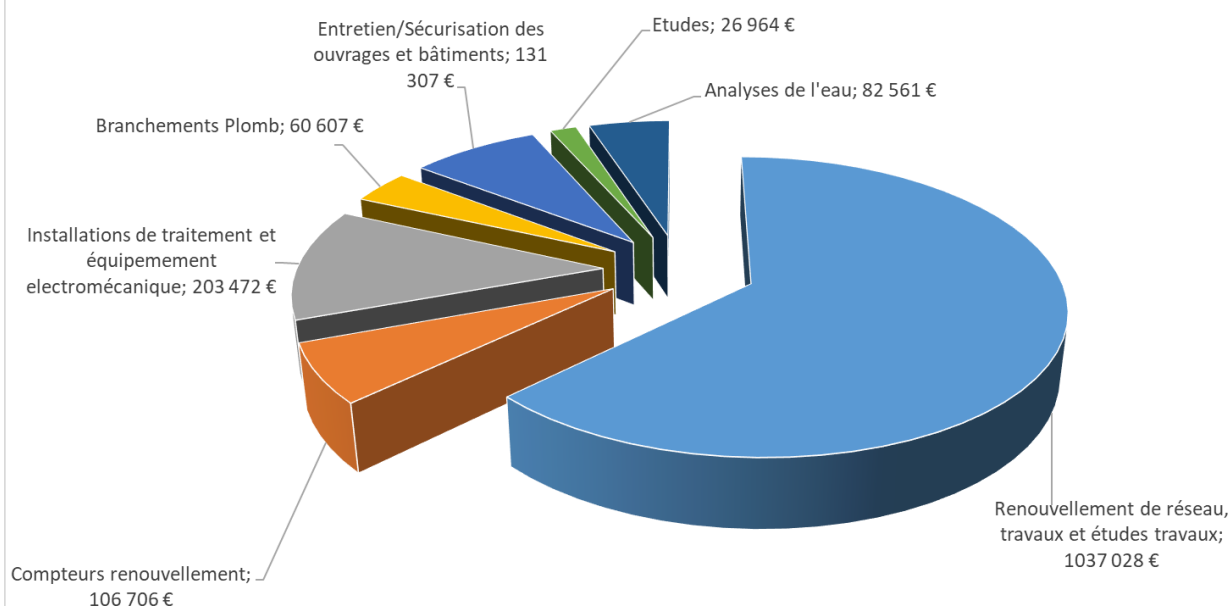
Les recettes du service se répartissent de la manière suivante :

	Compte administratif en € HT 2024	Compte administratif en € HT 2025	Evolution 2024/2025
Vente d'eau aux abonnés	5 526 321 €	6 311 384 €	+ 14%
Travaux de branchements	235 964 €	318 428 €	+ 35%
Frais d'ouverture de branchement	125 543 €	136 485 €	+ 9%
Remboursement EBER pour la gestion du forage du Ronjay	40 369 €	0 €	- 100%
Loyer pour relais Orange sur réservoir d'eau potable à la Côte saint André	8 320 €	5 855 €	- 30%
TOTAL	5 936 517,40 €	6 772 152,37 €	+ 14%

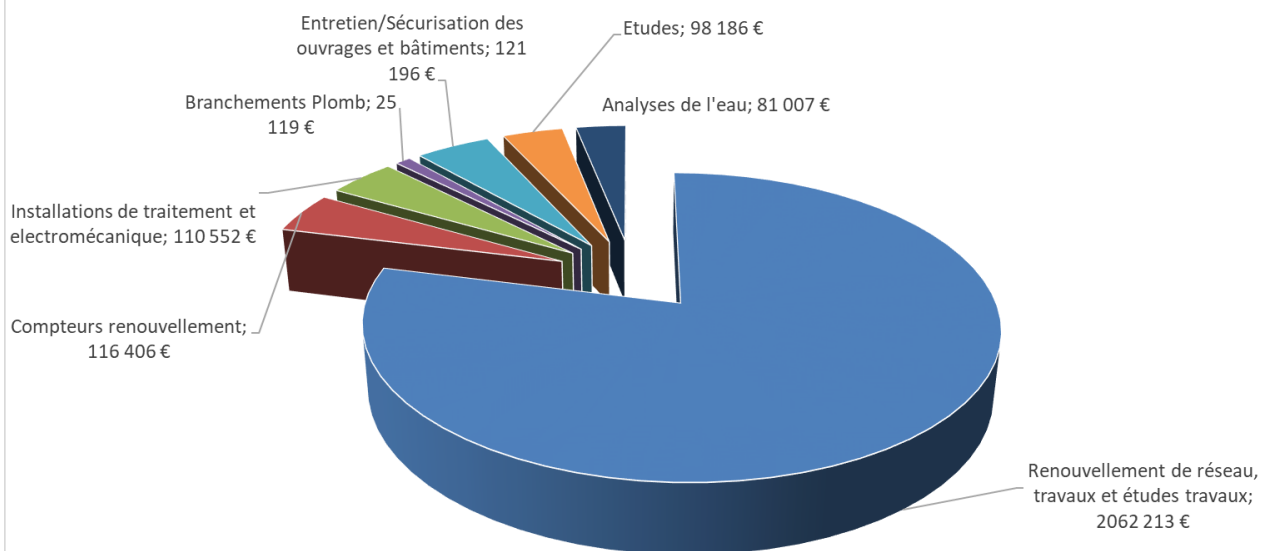
Rapport eau potable 2025

La répartition des dépenses en investissement

Répartition des dépenses 2025 réalisées en €HT



Répartition des dépenses 2024 réalisées en €HT



Abandon de créances et fonds de solidarité

Il s’agit de préciser les montants des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l’aide au paiement des factures d’eau des personnes en situation de précarité, en application de l’article L.115-3 du Code de l’action sociale et des familles (fonds « solidarité eau»).

Les abandons de créances d’eau en 2025 au titre des exercices antérieurs s’élèvent à 13 381€ (créances éteintes).

Le coût par m³ de solidarité s’élève à :

Montants abandon de créances + FSL	=	$\frac{13\,381\text{ €}}{2\,831\,811\text{ m}^3}$	<i>(38 950 € en 2024)</i>	=	0,005 € / m³ en 2025
Volumes consommés			<i>(2 751 086 m³ en 2024)</i>		Contre 0,014 € / m³ en 2024

La coopération décentralisée

Bièvre Isère Communauté n’a pas mis en place d’action de coopération internationale.

Rapport eau potable 2025

La dette au 31/12/2025

	Montant 2025 en €
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon	244 177,33 €
Caisse d'Epargne	1 869 253,62 €
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB)	407 063,47 €
Crédit Agricole Centre-Est	976 825,92 €
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB)	2 454 474,00 €
Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes	617 273,08 €
La Banque Postale	1 053 000,00 €
Société Générale	1 087 531,25 €
TOTAL	8 709 598,67 €

	Montant 2024 en €
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon	270 442,22 €
Crédit Agricole Centre-Est	1 059 668,54 €
Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes	690 893,03 €
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB)	2 567 551,00 €
Société Générale	1 171 187,50 €
Dexia : Caisse Française de Financement Local	436 060,03 €
La Banque Postale	1 111 500,00 €
Caisse d'Epargne	983 855,25 €
TOTAL	8 291 157,57 €

Les annuités

EAU			
	2023	2024	2025
Remboursement en capital	505 762,55 €	564 967,38 €	581 558,91 €
Intérêts	297 972,05 €	340 201,68 €	300 165,59 €
TOTAL	803 734,60 €	905 169,08 €	881 724,50 €

10. ANNEXES

⇒ **Délibération fixant les tarifs au 1^{er} janvier 2026**

⇒ **Facture type pour une consommation de 120 m³**

EXTRAIT N°200-2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **15 décembre 2025** suivant la convocation adressée le **05 décembre 2025**, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice :
49 présents
13 pouvoirs
11 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Véronique MARTIN comme secrétaire de séance.

Codification ACTES : 7.2.5.

Eau Potable : Redevances Eau Potable 2026.

Rapporteur : Eric SAVIGNON Vice-Président en charge de l'Eau Potable, l'Assainissement, le Grand Cycle de l'Eau et la GEMAPI,

EXPOSE

Aux fins de faire face aux conséquences de l'inflation générale et notamment énergétique de l'année 2022 et suivantes, Bièvre Isère avait retenu comme choix fort de cesser le lissage de la tarification de l'eau potable dès le 1^{er} janvier 2024.

Cette décision vise notamment l'objectif de dégager un autofinancement suffisant pour les investissements dits récurrents d'un montant de 850 000 €/an.

Considérant l'effort financier fourni par les usagers en accélérant la mise à niveau de l'ensemble des redevables au tarif cible de 1.94 € HT, couplé à une hausse moyenne de 30 %, il est proposé de reconduire à l'identique les tarifs 2025 pour l'année 2026.

En conséquence, le montant de redevance 2026 proposé pour les 50 communes de Bièvre Isère Communauté est le suivant :

Redevance domestique et non domestique

Communes	Montants 2025 en € HT		Montants proposés pour 2026 en € HT	
	Part fixe par an	Part variable par m ³	Part fixe par an	Part variable par m ³
50 communes de Bièvre Isère : Artas, Beaufort, Beauvoir de Marc, Bossieu, Bressieux, Brézins, Brion, Champier, Châtenay, Chatonnay, Culin, Faramans, Gillonnay, La Côte St-André, La Forteresse, La Frette, Le Mottier, Lentiol, Lieudieu, Longechenal, Marcilloles, Marcollin, Marnans, Meyrieu Les Etangs, Montfalcon, Ornacieux-Balbins, Pajay, Penol, Plan, Porte des Bonnevaux, Royas, Roybon, St-Agnin sur Bion, St-Clair sur Galaure St-Etienne de St-Geoirs, St-Geoirs, St-Hilaire de la Côte, St-Michel de St-Geoirs, St-Jean de Bournay, St-Paul d'Izeaux, St-Pierre de Bressieux, St-Siméon de Bressieux, Ste-Anne sur Gervonde, Sardieu, Savas-Mépin, Sillans, Thodure, Tramolé, Villeneuve de Marc et Viriville	70	1,36	70	1,36

En complément de la redevance d'eau potable, la facture d'eau doit désormais faire apparaître les tarifs liés au reversement aux organismes publics, telle que l'Agence de l'Eau.

1/ Redevance prélèvement sur la Ressource

Suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau dans le projet de Loi de Finances 2024, la redevance « Prélèvement » est renommée Redevance prélèvement sur la Ressource en Eau. Son montant reste inchangé, il est proposé de reconduire à l'identique la redevance prélèvement 2025 appliquée à l'ensemble des communes du territoire de Bièvre Isère Communauté, soit 0,09 € HT/m³.

2/ Redevance sur la Performance des Réseaux d'Eau Potable

La redevance pour performance des réseaux d'eau potable :

- est facturée par l'agence de l'eau aux établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables ;
- son tarif de base est fixé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
- l'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile ;
- l'Agence de l'eau facture cette redevance à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;
- la redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau ;

Considérant que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,06 €/m³ HT pour l'année 2026.

Considérant que pour l'année 2026, le coefficient de modulation attribué à Bièvre Isère est de **0,82** pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable (la performance des réseaux d'eau n'étant pas prise en compte pour cette première année).

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Il est proposé de fixer à 0,05 € /m³ HT la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les autres tarifs 2026 proposés sont les suivants :

Intitulé	Montants 2025 en € HT	Montants proposés pour 2026 en € HT
Frais d'accès techniques et administratifs	48,00 €	48,00 €
Remplacement d'un compteur endommagé par manque de précaution de la part de l'abonné (gel, casse...) : fourniture et pose d'un nouveau compteur	140,00 €	140,00 €

Rapport eau potable 2025

Intitulé	Montant 2025 net de taxes	Montant proposé pour 2026 net de taxes
Pénalités pour : • Manipulation frauduleuse des compteurs (bris du dispositif de plombage, déplacement, endommagement du dispositif de relève à distance...) • Prélèvement non autorisé sur la conduite d'eau ou sur un poteau incendie • Manœuvre ou tentative de manœuvre par un tiers de robinets de prises ou de robinets vannes (bouches à clés...) • Consommation d'eau ne faisant pas l'objet d'un contrat d'abonnement • Piquage ou orifice d'écoulement sur le tuyau d'amenée du branchement depuis sa prise sur la canalisation publique jusqu'au compteur individuel	1 500,00 €	1 500,00 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 038-200059392-20251215-200_2025_DEL-DE

Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 02 décembre 2025,

Considérant l'avis favorable de la commission « Eau/Assainissement et Déchets » en date du 2 décembre 2025,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ADOPTER** les redevances et tarifs d'eau potable 2026 proposés pour application au 1^{er} janvier 2026.

DECISION

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS.

St-Etienne de St-Geoirs le 15 décembre 2025

Joël GULLON,

Président de Bièvre Isère



Rapport eau potable 2025

VOTRE SERVICE CLIENT

Accueil du public :

1 Bd Mal De Latre de Tassigny
38260 LA COTE ST ANDRE
Tel : 04.74.20.86.73 / Fax : 04.74.20.86.77
environnement@blevre-isere.com

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 (9h30 le lundi) à 12 h
Et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi)
N° d'urgence : 04.74.20.86.78
(hors période d'ouverture des bureaux)

Courriers à adresser à :

BIEVRE ISERE COMMUNAUTE
Grenoble Air Parc
1, Avenue Roland Garros
38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS

Adresse de branchement :

FACTURE TYPE
325 ROUTE DES ALPES
38260 ST HILAIRE DE LA COTE

Nom Exp *Prénom Exp*
N° rue Exp *Rue Exp* CS *CSPE Exp*
CodPos Exp *Vill Exp*

Ligne Adr Payeur 1
Ligne Adr Payeur 2
Ligne Adr Payeur 3
Ligne Adr Payeur 4
Ligne Adr Payeur 5
Ligne Adr Payeur 6
Ligne Adr Payeur 7

VOTRE SERVICE DE PAIEMENT

TRESORERIE

Mairie
Place Alexandre Gagneux
38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS
Tel : 04.76.65.40.01
Accueil lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h

Fermeture : mercredi et vendredi

MODALITES DE REGLEMENT :

En espèces : au guichet de la Trésorerie

Par chèque bancaire : libellé à l'ordre du Trésor public en joignant le talon TIP non signé, à renvoyer à l'adresse de l'enveloppe ci-jointe.

Par INTERNET : en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr et en utilisant l'identifiant collectivité indiqué sous la Réf. facture

Par carte bancaire : au guichet de la Trésorerie

Par titre interbancaire de paiement (TIP) :

à dater et à signer, puis à renvoyer à l'adresse de l'enveloppe ci-jointe.

Par virement bancaire sur le compte du Trésor Public :

BANQUE DE FRANCE - IBAN FR76 3000 1004 1903 8800 0000 044

BIC : BDFEFRPP0CT

Par prélèvement automatique à échéance :

Si vous adhérez au service, vous n'avez rien à envoyer.

Sinon, prenez contact avec le service clients.

Mensualisation : Pour adhérer, prenez contact avec le service clients.

Par Datamatrix : en espèce dans la limite de 300€ ou CB,

muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé

Stret N° 20005939200023

N° TVA Intracommunautaire : FR00200059392

Fiches qualités consultables sur :

https://carto.atlasante.fr/ars_metropole_udi_infofactures.map

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2026--00-0 du

Identifiant collectivité TIPI : 10797

FACTURE DE SOLDE

Votre consommation : 120 m³

	MONTANT T.T.C.
EAU	246,03
ASSAINISSEMENT	296,78
REDEVANCES : Agence de l'eau	73,69

TOTAL FACTURE 616,50 €

Date limite de paiement :

DATA MATRIX

Mandat de prélèvement SEPA par lequel se signent en formule de mandat, vous autorisez le créancier à verser des instructions à votre banque pour débiiter votre compte, et votre banque à débiiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions établies dans le règlement que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement automatique. Une demande de remboursement doit être présentée dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA par lequel. Votre signature est autorisée pour débiiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2026--00-0 du

Créancier :

Montant : 616,50 €

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES Cedex 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000000000267

**NNE*000101 17

P0C 4993706 61650

Rapport eau potable 2025

DETAIL DE VOTRE FACTURE REF. 2025-00-0

Ref. à rappeler : 11196 / 09456001 / 11196

fact. n°1196709430001711196

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m³			
FACTUR TYP A	15	31/12/2025	120	31/12/2014	0	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. C. H.T.	Montant C. H.T.	Taux T.V.A	Montant C. T.V.A	Montant C. T.T.C
EAU									246,03
Part fixe eau									
période du 01/01/2025 au 31/12/2025				365 J	70,00	70,00	5,50	3,85	73,85
Consommation eau									
période du 01/01/2025 au 31/12/2025				120 m3	1,3600	163,20	5,50	8,98	172,18
ASSAINISSEMENT									296,78
Part fixe assainissement									
période du 01/01/2025 au 31/12/2025				365 J	79,00	79,00	10,00	7,90	86,90
Consommation assainissement									
période du 01/01/2025 au 31/12/2025				120 m3	1,590	190,80	10,00	19,08	209,88
REDEVANCES : Agence de l'eau									73,69
Redevance Prélèvement sur la Ressource en Eau									
période du 01/01/2025 au 31/12/2025				120 m3	0,09	10,80	5,50	0,59	11,39
Redevance sur consommation Eau Potable									
période du 01/01/2025 au 31/12/2025				120 m3	0,39	46,80	5,50	2,57	49,37
Redevance Performance Réseaux Eau									
période du 01/01/2025 au 31/12/2025				120 m3	0,05	6,00	5,50	0,33	6,33
Redevance Performance Système Assainissement									
période du 01/01/2025 au 31/12/2025				120 m3	0,05	6,00	10,00	0,60	6,60
TOTAL A PAYER						572,60		43,90	616,50

Explications

Voies de recours
La présente facture constitue un titre exécutoire en application de l'article L.352A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions de l'article R3333-4 du Code Général des Collectivités. Toute réclamation doit être envoyée par écrit au Service des Eaux.
En cas de difficulté de paiement, il est recommandé de s'adresser à la trésorerie pour obtenir un étalement de paiement ou de saisir les services sociaux pour l'obtention d'une aide éventuelle pour le paiement de la facture.
Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous pouvez déposer un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois suivant la réception du titre exécutoire.

Toute somme non acquittée dans le délai indiqué au recto de la facture fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans les cas exceptionnels). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge d'execution mentionné aux articles L.513-5 et L.513-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de 2 mois suivant la notification de l'acte contesté (cf 2^e de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Contrat

Le paiement de la première facture suivant la diffusion du règlement du Service de l'Eau, de l'Assainissement Collectif et de l'Assainissement Non Collectif ou de sa mise à jour vient accusé de réception par l'abonné.

En l'absence de relevé du compteur par le relevéur ou par vos soins, votre facture sera estimée. Votre attention est attirée sur l'obligation légale que le relevéur accède au compteur au moins une fois par an. La facture est un document à conserver cinq (5) ans.

Mieux comprendre votre facture

Distribution de l'eau

Ce service comprend la gestion des ressources, le transport, le traitement, le stockage, la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau potable.

Collecte et traitement des eaux usées

Ce service comprend la collecte, le transport et le traitement des eaux usées dans l'unité de dépollution, ainsi que le transport et l'élimination des boues et autres sous-produits par différentes filières.

Assainissement non collectif

Cette redevance correspond au contrôle diagnostic et de bon fonctionnement des installations d'assainissement autonome.

Organismes publics (Agence de l'eau)

Redevance lutte contre la pollution
Cette redevance est établie et perçue par l'Agence de l'eau et facturée aux abonnés soumis à l'eau potable.
Redevance modernisation des réseaux de collecte
Cette redevance est établie et perçue par l'Agence de l'eau et facturée aux abonnés soumis à l'assainissement.
Redevance prélèvement de la ressource
Cette redevance est établie et perçue par l'Agence de l'eau et facturée à toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau.